

## VARIÉTÉS.

## Compagnie d'Assurance.

On écrit de Londres, le 23 octobre: "La compagnie d'assurance sur les personnes voyageant par les chemins de fer du Royaume-uni, créée à Londres en septembre 1849, et qui est encore unique dans sa spécialité, vient de tenir la première assemblée générale de ses actionnaires.

"Dû compte-rendu des travaux de cette compagnie, il résulte que, pendant les deux années de son existence, elle a perçu en primes la somme totale de 24, 440 livres sterlings, et qu'elle a payé en dommages celle de 2,068 liv. st. qui a été allouée pour 55 personnes assurées, dont deux ont péri, et les 53 autres ont été plus ou moins grièvement blessés.

"D'après une statistique présentée par le secrétaire général de la compagnie, le risque d'être tué et celui d'être blessé, que l'on court en voyageant sur les chemins actuels des trois royaumes, seraient: le premier, dans la proportion de 1 à 65, 363, 753, et l'autre, dans celle de 1 à 8, 512, 486; mais dans ce calcul on a seulement tenu compte des accidents inévitables, et non de ceux auxquels les voyageurs s'exposeraient par imprudence ou par témérité.

"Si ces données sont exactes, ce qu'il y a tout lieu de croire, il est beaucoup moins dangereux de voyager sur les voies ferrées que sur les routes ordinaires, en voitures traînées par les chevaux."

## Rien de nouveau sous le Soleil.

L'autre soir, en feuilletant un bouquin assez curieux, intitulé: *l'Histoire des Imaginations extravagantes de M. Ouffe*, nous avons trouvé dans une note le fait suivant, d'après lequel l'invention de la vapeur remonterait au règne de Justinien, c'est-à-dire à l'an 527 de notre ère. L'auteur qui rapporte ce fait est Agathias le Scholastique, célèbre historien grec, exerçant la profession d'avocat à Smyrne, au sixième siècle. Le livre qui le cite porte dans son privilège la date de 1709. Ainsi, nulle possibilité de supercherie. Nous transcrivons textuellement le passage:

"Anthémios, architecte et ingénieur de l'empereur Justinien, dont Agathias fait mention dans son histoire, liv. IV, ayant perdu un procès contre un de ses voisins nommé Zénon, pour se venger de lui, dispose un jour dans quelques endroits de sa maison plusieurs grandes chaudières pleines d'eau, qu'il bouche fort exactement par dessus, et par des trous par lesquels l'eau bouillante devait s'évaporer, il met de longs tuyaux de cuir bouilli, larges à l'endroit qu'ils étaient cousus et attachés aux couvercles, et allait petit à petit en étrécissant par le haut en forme de trompettes.

"Le plus étroit de ces tuyaux répondait aux poutres et soliveaux du plancher de la chambre où étaient les chaudières. Il y met le feu dessous, et comme l'eau des chaudières bouillait à gros bouillons, les vapeurs épaisses de la fumée montaient en haut par les tuyaux et ne pouvaient avoir leur issue libre, parce que les tuyaux étant étroits par le bout, faisaient branler les poutres et soliveaux non seulement de la chambre, mais de toute la maison d'Anthémios et celle de son voisin Zénon, qui pensait

"que c'était un tremblement de terre, de sorte qu'il l'abandonna dans la crainte d'y périr."

N'est-ce pas là la chaudière d'eau bouillante et le soulèvement du piston par la force d'expansion de la vapeur comprimée, enfin tout le principe des machines en usage aujourd'hui? Il n'y manque que la condensation par l'eau froide pour produire le mouvement de va-et-vient. Cette découverte, qui n'a servi qu'à effrayer un voisin incommode et processif, est d'autant plus singulière qu'elle a été faite par un ingénieur non d'une manière fortuite, mais par raisonnement, car il savait d'avance les résultats qu'elle produirait. Il est bien étrange qu'un homme de l'art comme cet Anthémios n'ait pas songé à utiliser cette force vive, assez puissante pour remuer des poutres et faire trembler une maison.

Mais de l'invention à l'application, la distance est grande et l'humanité a mis treize siècles à faire ce pas. Anthémios doit être mis en tête des précurseurs de la vapeur, et marcher seul bien avant les Salomon de Caux, les Denis Papin et les Jouffroy, à moins qu'on ne retrouve dans quelque livre oublié un inventeur plus ancien encore, qui fasse remonter la vapeur à Prométhée.—*Phare de N. Y.*

## La peau du Lion.

Un habitant d'Alger, a pour descente de lit, la dépouille d'un lion énorme si habilement préparée, la crinière si bien peignée, la tête si bien rembourrée et la dent si cruellement aiguisée, que son aspect seul ferait reculer le fameux Gérard, quoique ce soit lui qui, cependant, ait tué l'animal autrefois habitant la peau en question.

M. X..., spéculant sur la panique causée par sa peau de lion sur les amis qui le visitaient, imagina de coudre son domestique dans le manteau d'Hercule, afin de mettre en fuite un huissier qui l'avait prévenu par commandement que, les vingt-quatre heures expirées, il procéderait à la saisie exécution de son blé, encore dans la paille et en meule.

Le domestique, négro-crispin de première force, fut bien vite au courant de son rôle.—Moi, rire beaucoup, disait-il, en montrant des dents non moins blanches que celles d'un lion.

Le surlendemain de son commandement, l'huissier arrive, assisté de deux praticiens requis conformément à la loi, et qui, en attendant la saisie du blé, eussent volontiers saisi un beefstake aux pommes. Après les politesses usuelles, l'homme de loi somme M. X... de lui indiquer quelle était la meule qui lui appartenait parmi celle qui était sur l'aire.

Le malin propriétaire lui désigna celle qui touchait à une touffe d'oliviers sauvages. L'huissier y va avec deux témoins pour en mesurer la circonférence. Arrivés près de la touffe d'arbustes, le faux lion pousse un rugissement et, avançant sa tête énorme à travers la clairière, fait mine de vouloir s'élaner sur M. Jovial, qui en ce moment ne l'était guère. Cette fois, la loi tremble devant la force et prend la fuite.

Deux jours après, on revient pour procéder à la saisie; mais la meule avait disparu, et le lion était rentré à Alger pour cirer les bottes de M. X...—*Idem.*

NARCISSE CYR, Rédacteur et Propriétaire.

V. LABELLE, Imprimeur.